

DÉLIBÉRATION N°DL20250096 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSERGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD DE NOVACIERIES

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

La Commune de Saint-Chamond souhaite engager une opération de réaménagement urbain de la rive nord de Novacières, à l'interface entre la ZAC Novacières et le centre-ville. Ce projet de requalification urbaine permettra notamment de retravailler l'entrée de ville par la création d'espaces publics, la restructuration des voiries, la réhabilitation de la halle Lathuillière et les reconstructions d'immeubles de logements avec rez-de-chaussée actifs.

En raison du croisement entre les compétences métropolitaines (assainissement, eau potable, enfouissement des réseaux électriques, voirie stationnement) et communales (espaces vert, mobilier, éclairage, ...), cette opération relève simultanément des deux maîtres d'ouvrage.

Cela nécessite une organisation pour répondre aux exigences particulières du chantier, notamment en termes de cohérence et de coordination des interventions.

La présente convention définit les principes selon lesquels Saint Étienne Métropole et la commune s'accordent pour exercer de manière convergente leurs prérogatives respectives de maître d'ouvrage.

La commune de Saint-Chamond assurera la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération conformément aux dispositions du code de la commande publique (article L2422-12 du code de la commande publique).

La commune désignée maître d'ouvrage assumera notamment les missions :

- de conduite d'études nécessaires à l'opération,
- de conclusion des marchés,
- de réalisation et de suivi des travaux, la réception des ouvrages,
- de réalisation des démarches réglementaires nécessaires au projet,...

La diffusion de l'information et la validation du projet seront organisées dans le cadre de cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe d'organisation entre la commune de Saint-Chamond et Saint-Étienne-Métropole concernant la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement des abords Nord de Novacières,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à ~~signer la convention de~~ délégation de maîtrise d'ouvrage et tous documents afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne